

FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES

Aide aux partenaires 2024

FONCTIONNEMENT

La date limite de dépôt :

- **29 mars** pour un passage en commission en juin
- **1^{er} juillet** pour un passage en commission en septembre

Le dossier complété, daté et signé doit être retourné à l'adresse suivante :

actionsociale-projet@caf56.caf.fr

obligatoirement accompagné des documents ci-dessous :

- Le document INSEE mentionnant le numéro SIRET SIREN,
- Le RIB / RIP
- Et selon votre situation :**

Associations	EPCI	Entreprises
<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration en préfecture• Statuts datés et signés• Liste des membres du CA et du bureau• Dernier rapport d'activité• Demiers comptes approuvés (bilan, compte de résultat et rapport certifié par le commissaire aux comptes)	<ul style="list-style-type: none">• Arrêté préfectoral (EPCI)• Statuts (EPCI)	<ul style="list-style-type: none">• Statuts datés et signés• Extraits Kbis• Compte de résultats N-1• Bilan (ou éléments de bilans) relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)

Points d'attention :

- Tout dossier ne comportant pas les éléments cités ci-dessus sera retourné pour complétude.
- Tout dossier arrivé après la date d'échéance ne sera pas étudié.
- Si vous avez plusieurs demandes, privilegiez l'envoi en un seul mail pour n'avoir à envoyer les pièces justificatives qu'une seule fois.
- **Vous ne devez cocher qu'un seul axe et volet.** En cas de doute, nous vous invitons à vous rapprocher du chargé de conseil et développement de votre territoire.

Nouveautés :

- **Seuil de versement :**
Au regard de la réglementation, seules les subventions supérieures ou égales à **1 500 €** seront attribuées.
- **Pluriannualité :**

Par ailleurs, afin de donner davantage de lisibilité financière, certains projets retenus en 2024 pourront faire l'objet de financement pluriannuel, pour une durée de **3 ans maximum**. Les porteurs de projet qui le souhaitent devront préciser la pluriannualité de leur projet, en incluant **un budget prévisionnel** pour chaque année.

Axe 1 : Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun

- Volet 1** : Soutenir le fonctionnement du Pôle ressources handicap
- Volet 2*** : Soutenir l'engagement des professionnel(le)s de la petite enfance dans l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Volet 3*** : Renforcer les dynamiques inclusives en Alsh en garantissant l'opérationnalité des solutions d'accueil
- Volet 4*** : Favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap dans les autres services d'accueil

* : Pour les volets 2-3-4 : certains dossiers pourront être déposés entre le 01/07 et le 30/10 en fonction de nouveaux besoins d'accueil

Axe 2 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant

- Volet 1** : Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil du jeune enfant
- Volet 2** : Enrichir les projets d'accueil, la composition et la qualification des équipes en Eaje

Axe 3 : Engagement et participation des enfants et des jeunes

- Volet 1** : Renforcer l'accès des enfants et des adolescents aux loisirs éducatifs en accompagnant le développement d'une offre de loisirs en faveur des publics les plus vulnérables et en soutenant l'essaimage d'initiatives concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique et écologique
- Volet 2** : Soutenir les engagements et les initiatives des jeunes
- Volet 3** : Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes

Axe 4 : Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques

- Volet 1** : Soutenir les services aux familles implantées dans des territoires en difficultés (QPV et ZRR)
- Volet 2** : Développer les projets itinérants adaptés à la configuration des territoires (QPV et territoires ruraux)

Axe 5 : Soutien des établissements d'accueil et de services petite enfance et jeunesse présentant des fragilités économiques

- Dossier spécifique remis à la demande du partenaire**

Axe 6 : Appui aux démarches innovantes

- Volet 3** : Actions innovantes faisant intervenir la participation des usagers/ des publics dans le processus d'élaboration (amorçage)

Champ d'intervention concerné par la demande :

- Petite-Enfance
- Enfance-Jeunesse
- Animation de la Vie Sociale
- Inclusion, Autonomie, Insertion
- Parentalité
- Autres :

- Compléter en complément du dossier, la GRILLE d'ELIGIBILITE spécifique à l'Axe 6

Axe 7 : Renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie

- Dossier spécifique remis à la demande du partenaire.**

Intitulé de l'action :

Coordonnées du gestionnaire :

Raison Sociale/Statut :

Nom du Représentant :

Adresse du siège :

Tél :

Coordonnées du référent :

Nom :

Tél :

Mail :

DESCRIPTIF DU PROJET

Renseignements relatifs à l'établissement pour lequel l'aide est sollicitée :

Pôle Ressources EAJE ALSH Centre social/Espace de vie sociale
 LAEP Autres :

Si Alsh, préciser : ALSH extra ALSH péri Accueil Ados

Avez-vous bénéficié de la PS Jeune au titre de l'année 2023 : OUI NON

Nom :

Nom de la commune d'implantation de l'action :

Nom de l'EPCI (Communautés de communes ou Agglomération) d'appartenance :
.....

Type de territoire d'implantation de l'action :

Rural Urbain Péri-urbain
 QPV (Quartier Politique de la Ville) ZRR (Zones de Revitalisation Rurale)

L'action est-elle valorisée et suivie dans une Convention Territoriale Globale (CTG) :

OUI NON

Pluri annualité : l'action est-elle renouvelée sur plusieurs années (2024 – 2025 – 2026)

OUI NON

Si oui, il convient de :

- Préciser les années concernées dans la description de l'action :
- Compléter un budget prévisionnel pour 2025 et 2026.

Description détaillée de l'action :

Modalités de calcul du coût de l'action (et détaillez le montant du coût sollicité) :

Budget prévisionnel 2024 de l'action (A dupliquer si action pluriannuelle)

CHARGES	PRODUITS
- Achats _____	- Vente de produits _____
- Services extérieurs _____	- Subvention d'exploitation
- Autres services extérieurs _____	. Collectivités Locales _____
- Impôts, Taxes et Versements Assimilés _____	. Caf (subvention FPT sollicitée) _____
- Charges de personnel _____	. Msa (subvention sollicitée) _____
- Autres charges de gestion courante _____	. Conseil Départemental _____
- Charges financières _____	. Autre (à préciser) _____
- Charges exceptionnelles _____	- Autres produits de gestion courante _____
- Dotations aux amortissements _____	- Produits financiers _____
	- Produits exceptionnels _____
TOTAL _____	TOTAL _____

NB : si votre action se déroule au sein d'un équipement, ne pas indiquer le budget total de celui-ci mais uniquement celui de l'action.

Date : ____/____/____

Cachet	Nom et signature de la personne habilitée